

# Communauté d'Agglomération du Grand Dole

DOLE

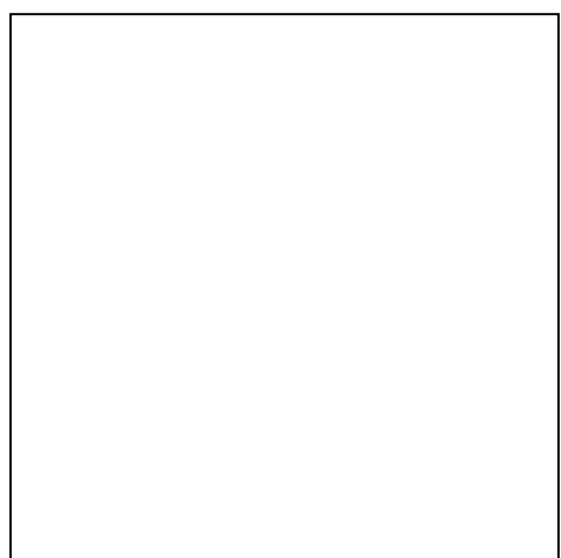
## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

### Règlement - Partie graphique Plan de zonage général - Commune

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Révision alléguée (article L153-34 du Code de l'Urbanisme) arrêtée le 21 décembre 2023



Plan au 1:11 500

### Zonage

(libellés des zones des 47 communes)

#### Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- UAa Quartiers urbains à forte densité
- UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
- UAd Axes structurants et sites à densifier

#### Zones Urbaines - bourgs et villages

- UBa Centres urbains et villageois à forte densité
- UBd Axes structurants et sites à densifier

#### Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- UCa Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
- UCb Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
- UCd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
- UD Cités ouvrières et de carrières
- UE Equipements d'intérêt collectif et services publics
- UJ Espaces d'agrément des constructions existantes
- UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
- UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
- UW Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- UYa Zones commerciales et de proximité
- UYb Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
- UYc Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
- UYd Sites d'intérêt majeur d'Innova et des Toppes
- UZa Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- UZb Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
- UZc Emprises ferrées
- UZd Activités industrielles lourdes
- UZe Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
- UZf Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- UZg Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

#### Zones à Urbaniser

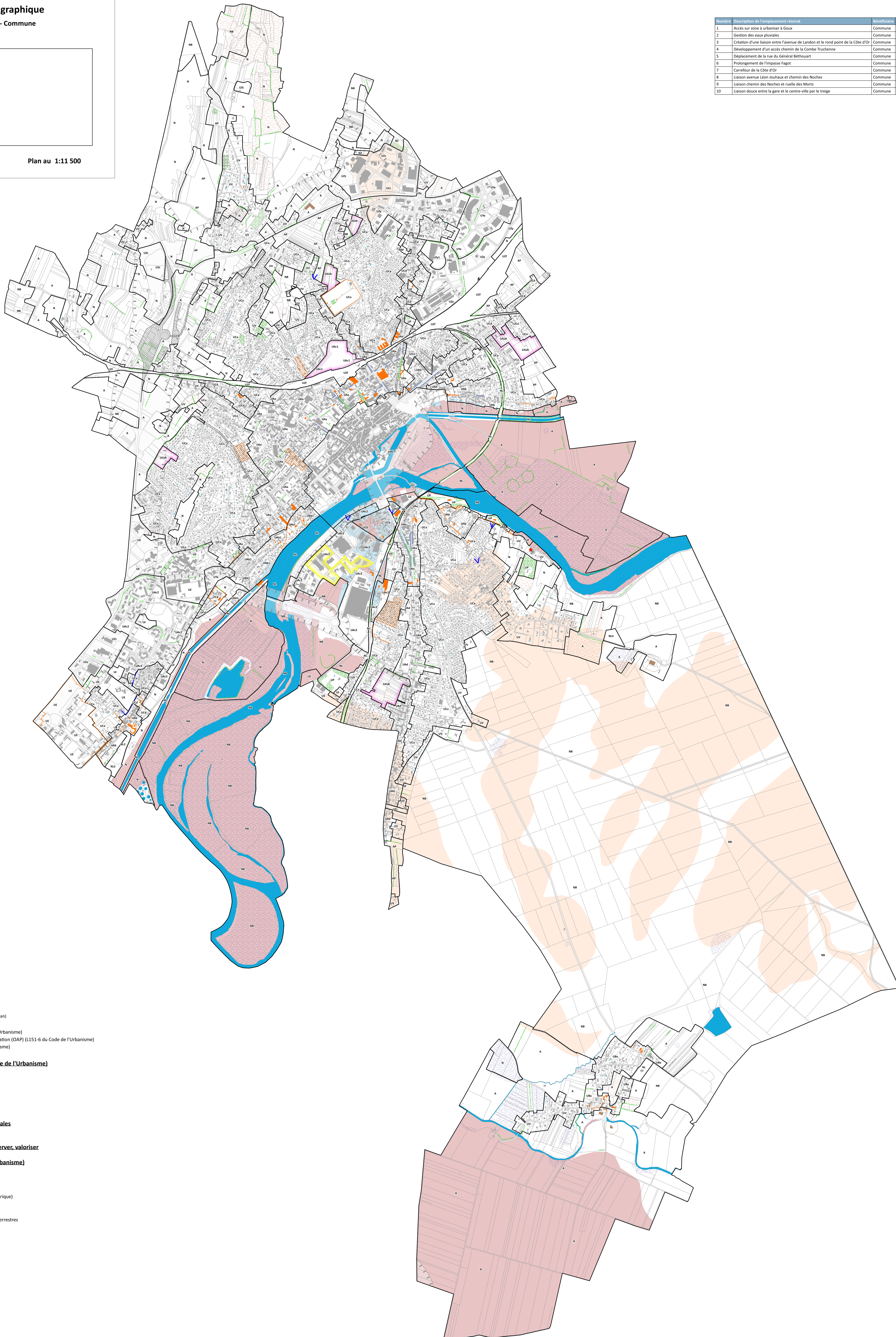
- 1AUA,B Zones d'urbanisation à vocation mixte
- 1AUJ Zones d'urbanisation à vocation commerciale
- 1AUZa Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innova et des Toppes
- 1AUZb Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
- 2AUB Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUJ
- 2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUJ

#### Zones Agricoles

- A Zones agricoles
- AM Zones agricoles en milieu urbain
- AP Zones agricoles protégées

#### Zones Naturelles et Forestières

- N Zones naturelles et forestières
- NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
- NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
- NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux



Numéro	Description de l'aménagement réservé	Révisibilité	Surface en m²
1	Accès sur zone à urbaniser à Goux	Commune	726
2	Gestion des eaux pluviales	Commune	1889
3	Création d'une liaison entre l'avenue de Landon et le rond point de la Côte d'Or	Commune	11904
4	Développement d'un accès chemin de la Combe Truchenne	Commune	708
5	Déplacement de la rue du Général Béthouart	Commune	1512
6	Prolongement de l'impasse Fagot	Commune	136
7	Carrefour de la Côte d'Or	Commune	100281
8	Liaison avenue Léon Jouhaux et chemin des Noches	Commune	10571
9	Liaison chemin des Noches et ruelle des Morts	Commune	2465
10	Liaison douce entre la gare et le centre-ville par le treize	Commune	163

### Légende

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'attente de projet (L151-41 du Code de l'Urbanisme)

#### Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Haies à créer
- Boisements, bosquets
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides
- Mares à préserver
- Habitats d'intérêt communautaire

#### Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales

lignes de constructions imposées

#### Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Cônes de vue
- Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)
- Ensemble bâti d'intérêt

#### Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Risque d'effondrement des cavités
- Aléa moyen de retrait-gonflement des argiles

Risque inondation

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

#### Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 100 200 300 400 500 m